Cher collègue (ou chère collègue),

Vous avez fait confiance à Sup’Recherche-UNSA pour vous défendre dans vos activités professionnelles. Vous trouverez ci-joint un petit document présentant le fonctionnement de notre syndicat.

Les valeurs de laïcité et de solidarité de l’UNSA sont à la base de notre mode de fonctionnement. Dans la vie quotidienne des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs, on peut les traduire sous diverses formes :

* **Collégialité :** Faire respecter *« le droit et la possibilité de participer, sans discrimination d'aucune sorte et selon leurs compétences (de tous), aux travaux des organes directeurs des établissements d'enseignement supérieur, y compris le leur, et de critiquer le fonctionnement de ces établissements  [[1]](#footnote-1)».* Ainsi, nous avons le souci permanent tous les acteurs sont consultés : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels BIATOSS, étudiants … notamment lors de réorganisations, fusions …
* Nous sommes attachés à la **liberté académique :** «*Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité » (Article L952-2 du code de l’éducation)*
* **Equité :** Reconnaissance des droits de chacun. Egal respect de toutes les missions dans l’institution et de celles et ceux qui les remplissent. Soutenir les catégories les plus fragiles (contrats précaires, nouveaux arrivants, etc.). Lutter contre toutes les formes de discrimination, les lobbys, le népotisme, et toute dérive tendant à favoriser un groupe ou à en léser un autre.

Dans ses modalités d’action, Sup’Recherche-UNSA refuse le syndicalisme de posture, qui conduit souvent à une version plus dure des textes ministériels, tout comme il refuse celui de l’accompagnement pur et simple du ministère. Pour obtenir des évolutions positives de vos statuts et carrières, ou pour atténuer des textes nocifs, Sup’Recherche-UNSA privilégie une action réformiste et combattive qui place l’efficacité en première ligne. Amendements, négociations, compromis sans compromission, votes dans l’intérêt des enseignants-chercheurs : voilà notre engagement.

Le livret joint vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de Sup’Recherche-UNSA, qui est le reflet de l’investissement de ses adhérents.

Afin de faciliter vos contacts avec Sup’Recherche-UNSA, **votre interlocuteur de proximité** est …. **Votre correspondant disciplinaire** de la … section du CNU est …

Pour toute information, n’hésitez pas à contacter votre interlocuteur au Secrétariat national : Cyril Mourton au 06 14 03 75 37 ou Sup-R@unsa-education.org

Avec mes plus cordiales salutations.



Jean-Pascal Simon, Secrétaire général

1. Recommandation de l’UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)

[http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\_ID=13144&URL\_DO=DO\_TOPIC&URL\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID%3D13144%26URL_DO%3DDO_TOPIC%26URL_SECTION%3D201.html) [↑](#footnote-ref-1)